

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
17/09/2024	17/09/2024	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 15

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-trois septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER,

Absente excusée : Gilles BELLAND (pouvoir donné à Catherine BAZOGE), Eliane LEVEILLÉ (pouvoir donné à Séverine NICAISE), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Suzy DIEUL)

Secrétaire de séance : Madame Lynda LAFOND

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 23.09.2024-2

▪ 2°) Délibération autorisant Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification du PLU :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de modification du PLU doit être soumis à une enquête publique dans les formes fixées par les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement pour une durée de 31 jours.

Mr LEDOUX, commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Nantes, nous proposent les dates suivantes :

Ouverture de l'enquête : mercredi 6 novembre 2024 à 9h

Clôture de l'enquête : vendredi 6 décembre 2024 à 18h

Un registre sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et Mr LEDOUX effectuera 3 permanences pour recevoir le public :

- Mercredi 6 novembre 2024 de 9h à 12h

- Samedi 23 novembre 2024 de 9h à 12h

- Vendredi 6 décembre 2024 de 15h à 18h

A l'issue de l'enquête, il nous enverra son rapport dans un délai maximum d'un mois, puis nous devrons délibérer pour achever la procédure.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification du PLU

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le 30 septembre 2024 et de la publication sur le site internet de la commune et l'affichage en lieu public le 30 septembre 2024

Accusé de réception en Préfecture
072-217200
Suivent les signatures au registre

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024
Notification : 21/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,

